

ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE CHAMBERY

200 avenue Maréchal Leclerc
73000 CHAMBERY
Tél. : 04.79.62.74.13 / Fax : 04.79.62.51.19
Email : avocats-chambery@wanadoo.fr
Site Internet : www.barreau-chambery.fr

FORMATION

**« Droit social : la détermination des conditions de travail,
les questions de rémunération du travail, les transferts d'entreprise,
les clauses du contrat de travail et ses modifications »**

Vendredi 4 novembre 2011
De 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

à l'Amphithéâtre Décottignies, 27 Rue Marcoz
73000 CHAMBERY

Animée par Geneviève PIGNARRE, Professeur à l'Université de Savoie,
Laurence MAYBON, Avocate au Barreau d'Annecy
et Yves LE MENESTREL, Juge au Conseil de Prud'hommes d'Albertville

PLAN SOMMAIRE

N.B. Une semaine avant le déroulement de la formation, vous seront adressés les documents servant de support aux interventions respectives. Certaines d'entre elles seront dispensées sous forme de power point.

En fonction de l'actualité législative et surtout **jurisprudentielle**, il sera plus précisément fait le point sur les questions suivantes :

1) **Rémunération** : Geneviève Pignarre

La fixation de la rémunération (avec, notamment, le contentieux lié à la rémunération variable, les clauses d'objectifs...), les contreparties financières dues par l'une des parties (en cas de clause de non concurrence, indemnité compensatrice de préavis due par le salarié en cas de prise d'acte injustifiée...),

Le minimum conventionnel, l'assiette du SMIC (sommes à prendre en considération pour déterminer son montant),

Le paiement de de la rémunération, le régime juridique de la créance de salaire (périodicité, prescription, etc...) et plus généralement les questions voisines de la rémunération telles que la gestion du compte-épargne-temps..., etc...,

Bref aperçu sur la loi du 28 juillet 2011 et sur la « prime dividendes ».

2) **Conditions de travail** : Laurence Maybon

Règlementation et jurisprudences remarquées concernant :

- Les accidents du travail et maladies professionnelles,
- L'inaptitude,
- La pénibilité au travail,
- Le temps de travail.

3) **Transferts d'entreprise** : Yves Le Menestrel

Les situations,

L'application volontaire ou conventionnelle de l'article L. 1224-1,

Le sort des contrats transférés et des dettes salariales,

Les licenciements voisins du transfert,

Le sort des usages et accords collectifs,

Le sort des IRP.

Après chaque intervention, un temps sera réservé à une discussion avec la salle